



# La convention de coordination territoriale UniR, nouveau jalon de la structuration du site rennais

Communiqué de presse

À Rennes, le 30 septembre 2021

**Les sept établissements membres du projet Université de Rennes poursuivent leur rapprochement afin de développer une stratégie cohérente de recherche et de formation, et de renforcer le rayonnement du site rennais à l'international. La signature d'une convention de coordination territoriale le 28 septembre 2021 marque une nouvelle étape du processus de structuration.**

## Une dynamique collective réaffirmée

Forts de leurs succès remportés collectivement aux appels à projets du Programme d'investissement d'avenir (PIA) et désireux de renforcer leur projet stratégique, les sept établissements membres du projet Université de Rennes concrétisent leur rapprochement par la mise en place d'une convention de coordination territoriale.

Approuvée à l'été 2021 par les conseils d'administration de l'École des hautes études en santé publique, l'École nationale supérieure de chimie de Rennes, l'ENS Rennes, l'INSA Rennes, Sciences Po Rennes, l'Université de Rennes 1 et l'Université Rennes 2, la convention de coordination territoriale UniR a été signée par les sept chefs d'établissement le 28 septembre 2021. Elle formalise ainsi leur volonté partagée de « faire émerger une grande université de recherche et de formation reconnue internationalement ».

Dans le cadre de cette convention, les cinq grandes écoles et les deux universités ont pour ambition de développer des projets structurants afin de répondre aux défis scientifiques, socioéconomiques et environnementaux actuels. En outre, elles souhaitent élaborer une stratégie commune en coordonnant leurs compétences. La convention s'articule en ce sens autour de sept objectifs stratégiques :

- porter la recherche et l'innovation, y compris sociétale, au plus haut niveau pour relever les grands défis scientifiques ambitieux, avec les organismes nationaux et les structures fédératives de recherche ;
- mettre en œuvre un modèle de coopération rennais en matière de formation pour favoriser la réussite étudiante et renforcer son attractivité ;
- améliorer les conditions d'études et de vie des élèves et des étudiants ;
- relever les défis socioéconomiques liés aux transitions par la valorisation de la recherche et de l'entrepreneuriat ;
- développer le potentiel, la visibilité et l'attractivité internationale du site rennais ;
- déployer une politique de responsabilité sociétale et environnementale exemplaire pour être acteur dans un monde en transition ;
- être acteur de la transformation numérique en élaborant une stratégie numérique responsable.

La convention de coordination territoriale met également l'accent sur le développement de politiques documentaire et culturelle transverses (projet de catalogue commun aux bibliothèques des établissements, programmation et promotion de la culture, diffusion de la culture scientifique, etc.). Des actions sont également mises en œuvre par les fonctions support afin de coordonner les moyens et d'améliorer la qualité de service.

## Une gouvernance collégiale

Le Conseil des membres est l'instance décisionnelle qui réunit les sept chefs d'établissements membres de la Convention de coordination territoriale. Il assure le suivi des objectifs stratégiques, des actions transversales et des nouvelles propositions de coopération. À ses côtés, un conseil de site composé des établissements membres, des établissements associés, de représentants de l'État et des collectivités territoriales favorise le partage d'informations et organise la concertation et l'articulation des stratégies des différents acteurs.

Suite à l'élection d'Olivier David à la vice-présidence Vie étudiante, enseignement supérieur et recherche du Conseil régional de Bretagne, le Conseil des membres a souhaité mettre en place une nouvelle coordination politique collégiale. Celle-ci repose sur un bureau composé de quatre personnes :

- David Alis, président de l'Université de Rennes 1, coordinateur politique ;
- Pascal Mognol, président de l'ENS Rennes, vice-coordinateur politique ;
- Christine Rivalan Guégo, présidente de l'Université Rennes 2, vice-coordinatrice politique ;
- Élise Lamare-Violet, déléguée générale d'UniR.

Le Conseil des membres est assisté d'un comité des directions générales des services (DGS) chargé d'assurer la mise en œuvre opérationnelle des actions engagées. Des comités de pilotage soutiennent le Conseil des membres et le comité des DGS dans la conduite de chacun des sept objectifs stratégiques de la convention de coordination territoriale. Tous s'appuient pour leurs travaux sur les personnels UniR qui mettent en œuvre les actions et en assurent le suivi et la gestion.

## Le contrat de site, prochaine étape de la structuration

La Convention de coordination territoriale UniR entrera en vigueur après un passage en Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) et la publication d'un arrêté au Journal officiel à l'automne 2021.

Dans le même temps, le processus de structuration du site rennais se poursuit avec la préparation du prochain contrat de site 2022-2027, signé avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Dans ce cadre, les sept établissements préciseront d'ici à la fin 2021 leur positionnement envers un futur établissement public expérimental (EPE) après délibération de leurs conseils d'administration. La dernière étape du regroupement territorial interviendra ensuite avec le projet de création d'un EPE à l'horizon janvier 2023, après consultation de l'ensemble des instances locales et nationales.

Ce travail de structuration est par ailleurs conforté par l'intérêt des quatre organismes nationaux de recherche (CNRS, INRAE, Inria, Inserm) ainsi que du CHU de Rennes, à participer à la construction de l'EPE. Ces derniers sont d'ores et déjà partenaires avec les sept membres UniR du projet IRIS (*Interdisciplinary Research and Innovation for Societal transitions*), proposé à l'appel à candidatures national « Excellence ». IRIS vise à renforcer l'impact sociétal de l'enseignement supérieur rennais, notamment en matière de transitions numérique, environnementale et de santé.

Ces différentes étapes de structuration renforcent la capacité du site rennais à répondre aux grands appels à projets tout en contribuant à sa reconnaissance et à son attractivité nationale et internationale.

## Contact presse

UniR : [communication@univ-rennes.fr](mailto:communication@univ-rennes.fr)

06.10.45.75.31



univ-rennes.fr